

## Publications économiques et financières



### Conjoncture financière

Février 2022

# TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES<sup>1</sup>

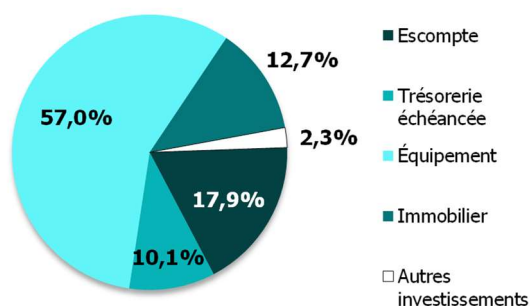
4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2021

## LES CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT PLÉBISCITÉS EN LIEN AVEC LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE

- Le taux moyen pondéré des **découverts** augmente de 59 points de base ce trimestre et s'établit à 5,72 %. Celui-ci est structurellement supérieur au taux national (2,26 %).
- Le taux moyen pondéré des **crédits à l'équipement** se situe à 2,04 %. Ces derniers représentent 57,0 % des flux de nouveaux crédits accordés aux entreprises au 4<sup>e</sup> trimestre, contre 50,8 % au trimestre précédent.
- Alors que le déploiement massif de Prêts garantis par l'État (PGE) avait porté les **crédits de trésorerie échéancée** au 1<sup>er</sup> rang des crédits distribués, ce sont les **crédits à l'équipement** qui redeviennent majoritaires depuis maintenant un an. Enfin, l'utilisation de **l'escompte** est plus importante qu'avant le début de la pandémie (11,4 M€ en 2021, contre 650 K€ en 2019).

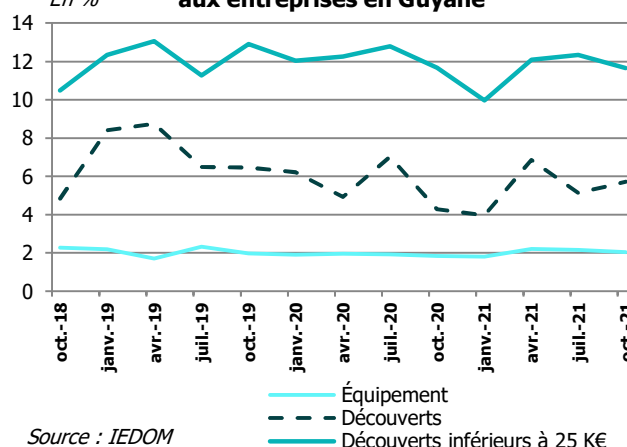
### Caractéristiques des nouveaux crédits

Répartition des flux de nouveaux crédits aux entreprises (sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM

Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises en Guyane



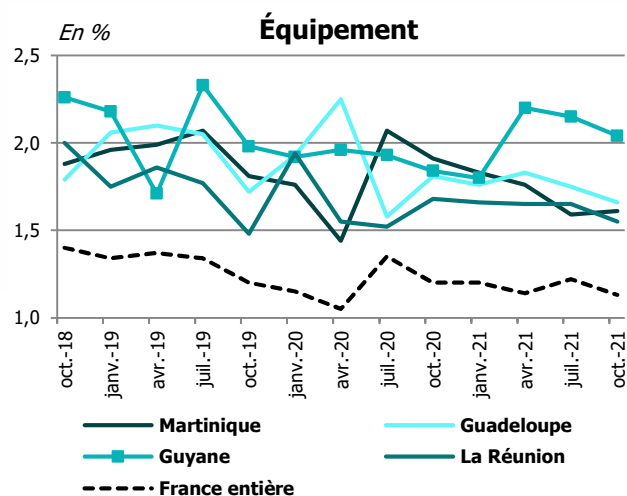
Source : IEDOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré au T3 2021 (en %)		Taux moyen pondéré au T4 2021 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière
<b>Découverts</b>	5,13	2,30	5,72	2,26	-	-	-	-	-	-
de moins de 25 000 €	12,34	7,66	11,65	7,98	-	-	-	-	-	-
<b>Équipement</b>	2,15	1,22	2,04	1,13	171	123	100	81	2,40	1,00

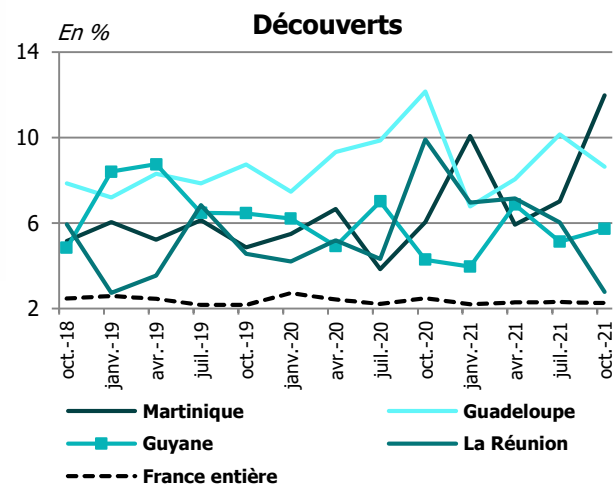
Source : IEDOM

<sup>1</sup> Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses des taux sur les prêts immobiliers, l'escompte, et la trésorerie échéancée ne sont pas réalisables en Guyane.

## Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

### MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane, et se base sur environ 350 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.